

Le « royaume arabe » de Napoléon III

Robert Kopp

Deux périodes caractérisent l'histoire de l'Algérie coloniale, celle « du sabre », de 1830 à 1870, et celle « des colons », de 1870 à 1954 (1). Au cours de la première, c'est l'armée qui administre le pays, notamment à travers les « bureaux arabes ». Servant d'interface entre l'État et les populations indigènes, ils protègent celles-ci contre l'avidité des colons. Mais le conflit ne cesse de croître jusqu'au Second Empire. Alors que la IIIe République déclare l'Algérie « territoire français », Napoléon III lance un projet contraire : celui d'un « royaume arabe ». « L'Algérie n'est pas une colonie proprement dite, écrit-il le 6 février 1863 au maréchal Pélissier, gouverneur de l'Algérie, dans une lettre ouverte, publiée dans *Le Moniteur*, mais un royaume arabe, les indigènes ont, comme les colons, un droit égal à ma protection, et je suis aussi bien l'Empereur des Arabes que l'Empereur des Français. » Utopie d'inspiration saint-simonienne, qui heurte directement les intérêts des colons, voire met en question la présence française en Afrique du Nord. C'est peu dire que les débuts de la colonisation ont été hésitants. Fallait-il y aller et, surtout, fallait-il y rester ? Le fameux coup de chasse-mouche qu'aurait donné, un certain 27 avril 1827, le dey d'Alger au consul de France, en lui rappelant une vieille dette concernant une livraison de blé à l'armée d'Égypte, relève de l'incident diplomatique. Il ne justifiait pas une opération d'envergure. Il ne s'agissait pas non plus de mettre fin aux traditionnelles activités de piraterie. Elles étaient en recul depuis le milieu du XVIIIe siècle. Et le Congrès de Vienne avait acté la fin de l'esclavage et stipulé la libre circulation en Méditerranée, fût-ce moyennant un droit de passage. Les motivations étaient de politique intérieure : il fallait détourner l'opinion de la politique réactionnaire de Charles X et donner à l'armée une occasion de renouer avec son passé glorieux. Faire rêver une France en proie à ce mal-être que décrit Musset dans *La Confession d'un enfant du siècle*. Ou qu'a dénoncé Lamartine à la Chambre, le 10 janvier 1839 : « La France est une nation qui s'ennuie. » Le mot a fait fortune. Lamartine l'a repris le 18 juillet 1847, à Mâcon, lors du banquet offert à l'auteur des Girondins. Et Pierre Viansson-Ponté en a fait le titre de sa chronique dans *Le Monde*... le 15 mars 1968. On n'oubliera pas pour autant la politique extérieure. Les grandes puissances se tournant vers l'Asie, la France, pour enrayer son déclin, se devait d'avoir des bases en Méditerranée, sous peine de laisser à l'Angleterre le contrôle des routes vers l'Orient. Raison qu'invoque Tocqueville pour le maintien d'une présence en Afrique du Nord.

Des hésitations de Bourmont à la guerre à outrance de Bugeaud

La plupart des généraux engagés dans la conquête de l'Algérie avaient participé aux guerres révolutionnaires et à celles de l'Empire. Ce sont eux qui gouverneront l'Algérie jusqu'à la fin du Second Empire. Le commandant du premier corps expéditionnaire, le comte de Bourmont, avait combattu les révolutionnaires en Vendée, avant d'émigrer. Rentré en France sous l'Empire, il avait servi en Italie et en Russie, avait suivi le duc d'Angoulême en Espagne, en 1823. En juin 1830, il débarque avec 38 000 hommes à Sidi-Ferruch, occupe Bône, Oran et Mers el-Kébir. Ce n'est qu'en août qu'il est informé de la révolution de Juillet. Il songe un instant à voler au secours de son roi, mais l'armée ne le suit pas, si bien qu'il part rejoindre Charles X en Angleterre. Il est remplacé par le général Clauzel, à qui succèdent

Berthezène, Savary, Voirol, Drouet d'Erlon, puis à nouveau Clauzel, chacun ne restant en poste que quelques mois, et sans venir à bout de la résistance qui s'organise, dès 1832, autour d'Abd el-Kader. De traité avec l'émir en reprise des hostilités, un premier statut des « possessions françaises du nord de l'Afrique » est décrété en 1834, qui ouvre la voie à la colonisation. Mais Abd el-Kader – que même ses ennemis admirent pour son habileté au combat et sa noblesse – ne lâche pas prise. En juin 1836, c'est au général Bugeaud – encore un militaire de l'Empire – qu'est confiée la mission d'écraser la révolte. Il s'était illustré lors de la répression de l'insurrection parisienne d'avril 1834 et son nom est resté lié au massacre de la rue Transnonain qu'avait dénoncé Daumier. Malgré ses premiers succès, il est contraint de signer, en mai 1837, le traité de la Tafna, reconnaissant à l'émir la souveraineté sur les deux tiers de l'Algérie, contre l'abandon à la France d'enclaves stratégiques, dont les ports d'Alger et d'Oran. De retour à Paris, Bugeaud déconseille l'occupation de toute l'Algérie : « Une possession onéreuse dont la nation serait bien aise d'être débarrassée. » Seuls devaient être gardés les territoires déjà conquis, placés sous statut militaire, afin d'éviter toute colonisation de peuplement. Ce statut perdurera jusqu'en 1870. La reprise des hostilités, deux ans plus tard, fait revenir Bugeaud. Cette fois-ci, c'est la politique de la terre brûlée, celle des enfumades. Il faut, écrit-il en 1842, « détruire les villages, couper les arbres fruitiers, brûler ou arracher les récoltes, vider les silos, fouiller les ravins, les roches et les grottes, pour y saisir les femmes, les enfants, les vieillards, les troupeaux et le mobilier ; ce n'est qu'ainsi qu'on peut faire capituler ces fiers montagnards » (2). Des « nécessités fâcheuses », note même Tocqueville, « mais auxquelles tout peuple qui voudra faire la guerre aux Arabes sera obligé de se soumettre » (3). Cette nouvelle phase de la conquête – ponctuée par la prise de la smala d'Abd el-Kader et la victoire de Bugeaud à Isly, illustrées par Horace Vernet, peintre officiel de l'armée – s'achève par la reddition de l'émir, en décembre 1847. Et par l'intégration de l'Algérie à la France. Quant à Abd el-Kader, contrairement à la promesse qui lui avait été faite de pouvoir s'exiler à Alexandrie ou à Saint-Jean-d'Acre, il fut transféré au château de Pau, puis à celui d'Amboise, d'où il fut libéré par Napoléon III en 1852.

Un bilan plus que mitigé

C'est l'époque où paraissent les premiers bilans, dont celui d'un capitaine d'artillerie, Paul Ennemond Émile de Mont Rond, qui a passé de longues années sur place : Histoire de la conquête de l'Algérie, de 1830 à 1847 (4). Un livre qui a marqué. Victor de Mars en rend longuement compte dans la Revue des Deux Mondes du 1er novembre 1847. L'auteur, dit-il, est « un homme qui a tout vu en Afrique, les personnes et les lieux, et qui ne dépeint jamais par ouï-dire, mais d'après ses propres impressions et ses propres souvenirs ». Il « ne partage aucune des passions » de ses camarades, car « il n'est ni l'adversaire systématique ni le panégyriste des Arabes, ni l'ennemi ni l'ami exclusif des colons, ni le partisan violent ni le détracteur des principaux chefs de l'armée ». Or, d'où viennent les « immenses difficultés » qu'a rencontrées cette conquête ? Du manque d'une stratégie à long terme. « Avant 1840, la France n'a jamais su ce qu'elle entreprenait. » Cette « unique et grande faute » a produit « des fruits amers, quoique glorieux ». Les militaires ont préféré s'illustrer par des faits d'armes, sous les applaudissements du public, plutôt que d'étudier les réalités du terrain, les mœurs des plus de trois cents tribus, leurs relations entre elles, leurs langues. Sinon ils auraient compris à quel point elles s'opposaient les unes aux autres, et qu'il eût été facile d'exploiter leurs dissensions, en suivant l'exemple des Turcs qui avaient

dominé toute la régence avec une armée de six mille hommes. À force de vouloir contrôler tout le territoire, on a fédéré les tribus derrière Abd el-Kader, suscitant ainsi une coalition dont Bugeaud n'est venu à bout qu'à force de violences atroces et d'une armée de cent mille hommes. Et Victor de Mars conclut :

« Un enseignement ressort surtout de cet ensemble de faits : c'est qu'avant tout, quand on s'occupe de l'Afrique, il faut tenir compte des indigènes ; c'est que tout système qui ne leur fera pas une place sur le sol natal sera faux et ne conduira qu'à des désastres. »

Mais comment faire cohabiter – à défaut d'assimilation – des populations aux traditions radicalement différentes ? Question que, parmi d'autres, s'est également posée Tocqueville.

L'impossible assimilation

Il avait suivi les affaires algériennes de près, approuvant l'intervention militaire, pour des raisons de géopolitique, mais aussi parce que cette expédition était la seule entreprise rappelant l'ancienne grandeur de la France. Que le roi bourgeois avait oubliée. Lorsqu'en 1837 Tocqueville se présente à la députation, il publie, dans La Presse de Seine-et-Oise, deux grandes lettres sur l'Algérie, afin de se faire connaître sur un sujet d'actualité (5). Élu en 1839, il fait, entre le 20 octobre et le 21 novembre 1841, un premier voyage en Algérie. Au retour, il rédige un important mémoire, qui lui vaut de rejoindre la Commission royale sur la colonisation. Lors d'un deuxième voyage, en novembre et décembre 1846, il accompagne Bugeaud à Blida, Miliana et Orléansville (aujourd'hui Chlef), puis pousse jusqu'à Constantine, Philippeville (Skikda) et Bône (Annaba). En février 1847, il est rapporteur de deux projets de loi, sur l'attribution de crédits extraordinaires demandés par l'Armée d'Afrique et sur un plan de colonisation militaire défendu par Bugeaud. Opposé à la colonisation d'État, surtout militaire, Tocqueville rapporte contre ces projets de loi. La Chambre le suit, et Bugeaud est remplacé par le duc d'Aumale, l'un des fils de Louis-Philippe. Mais au sujet de la cohabitation, Tocqueville hésite. À Francisque de Corcelle, le 1er décembre 1846 : il serait « non seulement cruel, mais absurde et impraticable de vouloir refouler ou exterminer les indigènes ». Et de se demander :

« Quel moyen prendre pour que les deux races entrent réellement en contact ? J'avoue avec chagrin qu'ici mon esprit se trouble et hésite. [...] Quoi qu'il arrive, on peut compter que notre voisinage amènera chez les Arabes une révolution sociale dont le travail sera bien pénible. (6) »

D'autant plus que le déséquilibre entre les populations était patent. Aux alentours de 1850, les Arabes sont estimés à entre 2,2 et 2,6 millions, les Européens à environ 130 000, dont un peu plus de la moitié de Français. Dix ans plus tard, la population européenne avoisinait les 200 000, les Français restant légèrement majoritaires par rapport aux Espagnols, aux Italiens et aux communautés juives, installées de longue date. Les candidats à la colonisation n'étaient pas assez nombreux. La France, pays riche et en pleine révolution industrielle, ne poussait pas à l'émigration. Et le nombre des exilés politiques, principalement des républicains, était insuffisant pour soutenir une colonisation de peuplement, dont l'armée ne voulait pas.

Le rêve arabe de Napoléon III

Association ou assimilation ? C'est la question que posaient également les saint-simoniens. Ils penchaient pour la première. Ainsi Ismaÿl Urbain, né en Guyane d'un père négociant marseillais et d'une mère fille d'une esclave noire affranchie. Élevé dans la religion chrétienne, il s'était converti à l'islam, sans renier son baptême. Il avait appris l'arabe et s'était marié avec une musulmane. Initié au saint-simonisme par le « père » Enfantin lui-même, il avait séjourné en Égypte et suggéré à Méhémet Ali de reprendre un projet remontant aux derniers pharaons : percer l'isthme de Suez. Napoléon III le fera vingt ans plus tard, en dépit des résistances anglaises et turques. Arrivé à Alger en 1837, Urbain est attaché aux bureaux arabes, publiant plusieurs articles stigmatisant le comportement arrogant des Européens. Quelle idée d'infliger aux populations indigènes de vieux succès parisiens comme Robert le Diable ou Robert Macaire ? « Voilà ce que l'on nomme la propagation des arts européens au milieu des Barbares. » Mieux vaudrait « s'associer à la vie des indigènes, leur apprendre notre civilisation, et emprunter quelque chose à la leur ». Urbain a défendu ses idées dans une série de livres – Algérie. Du gouvernement des tribus. Chrétiens et musulmans, Français et Algériens (1848), L'Algérie pour les Algériens (1861), L'Algérie française. Indigènes et immigrants (1862) – dont le prince-président déjà s'est manifestement inspiré. Ainsi dans son discours de Bordeaux, le 19 octobre 1852, appelant au rétablissement de l'Empire :

« Nous avons d'immenses territoires incultes à défricher, des routes à ouvrir, des ports à creuser, des rivières à rendre navigables, des canaux à terminer, notre réseau de chemin de fer à compléter. Nous avons, en face de Marseille, un vaste royaume à assimiler à la France. »

Mais ce n'est qu'à partir de 1860 qu'il se préoccupe réellement de l'Algérie, après avoir laissé se faire la pacification et même cédé à la pression des colons, désireux de voir passer le pouvoir des militaires aux civils. Un ministère de l'Algérie et des Colonies a même vu le jour, en 1858, mais son inefficacité et une série d'abus ont conduit à la remise en place de l'armée. Un premier voyage, en septembre 1860, le conforte dans ses idées : « Notre premier devoir est de nous occuper du bonheur des trois millions d'Arabes, que le sort des armes a fait passer sous notre domination. »

Le 22 avril 1863, un sénatus-consulte reconnaît aux tribus la propriété des territoires qu'elles occupent. Le texte suscite une véritable fronde parmi les colons et il est contesté jusque dans les rangs des Arabes. Du 3 mai au 7 juin 1865, l'Empereur entreprend un deuxième voyage, parcourant, avec le nouveau gouverneur, le maréchal Mac-Mahon, plus de 3 000 kilomètres.

« Les Gaulois vaincus se sont assimilés aux Romains vainqueurs, et de l'union forcée entre les vertus contraires de deux civilisations opposées est née, avec le temps, cette nationalité française qui, à son tour, a répandu ses idées dans le monde entier. Qui sait si un jour ne viendra pas où la race arabe, régénérée et confondue avec la race française, ne retrouvera pas une puissante individualité, semblable à celle qui pendant des siècles l'a rendue maîtresse des rivages méridionaux de la Méditerranée ? »

Dès le 5 mai, il s'adresse au « peuple arabe » :

De retour à Paris, il fait publier une longue lettre-programme, à l'attention de Mac-Mahon, prenant la suite de celle du 6 février 1863 à Pélissier, et dans laquelle il précise sa conception de l'Algérie (7). « Ce pays est à la fois un royaume arabe, une colonie européenne et un camp français. » Il faut donc « réconcilier les colons et les Arabes », « gagner la sympathie des Arabes par des bienfaits positifs ». Leurs terres, leurs droits, leurs lois, leur religion doivent être respectés. Et, les Arabes étant aussi des Français, ceux qui en feraient la demande pourraient acquérir la citoyenneté française, à condition toutefois de renoncer aux prescriptions de la charia contrevenant au code civil (polygamie, droit du mari de répudier sa femme, privilèges des mâles dans les successions). Ces principes, le sénatus-consulte du 14 juillet 1865 devait les traduire dans la pratique. C'est là sans doute le texte le plus « indigénophile » de toute l'histoire coloniale française. À partir de ce moment, le nombre de colons français s'installant en Algérie diminue drastiquement. À la paysannerie traditionnelle des villages se substitue un capitalisme agricole financier centré sur de grands domaines. Comme le dira bientôt Jules Ferry, « la politique coloniale est fille de la politique industrielle ». Après la chute de l'Empire, les dispositions prises par Napoléon III – que ni Pélissier ni Mac-Mahon ne se sont empressés de mettre en œuvre – sont rapidement annulées. Fin octobre 1870, un gouverneur civil remplace le gouvernement militaire, les bureaux arabes sont démantelés (ils renaîtront au début de la guerre d'Algérie sous le nom de « section administrative spécialisée »), bon nombre d'écoles arabes françaises sont fermées, la politique du cantonnement reprend, qui rend plus difficile l'accès des indigènes à la propriété. Subsiste néanmoins : le développement des grands ports et du réseau routier, les premières lignes de chemins de fer, l'ouverture de mines de fer, de zinc, de cuivre, des cultures de tabac et de coton. Or, malgré les intentions affichées, les expropriations continuent et les révoltes sont durement réprimées. Le droit n'est pas le même pour les colons et les indigènes. Entre volonté de réforme et maintien de la domination coloniale, c'est cette dernière qui l'emporte. Le « royaume arabe », que Napoléon aurait voulu voir s'étendre du Maroc à l'actuelle Syrie ou à l'Irak, avec Damas et Bagdad comme capitale et Abd el-Kader comme souverain ami et protecteur des chrétiens d'Orient, est resté une rêveuse utopie.

1. Voir Pierre Vermeren, Histoire de l'Algérie contemporaine. De la régence d'Alger au Hirak (XIXe - XXIe siècles), Nouveau Monde éditions, 2022, p. 101. Et sur notre sujet en particulier, Annie Rey- Goldzeiguer, Le Royaume arabe. La politique algérienne de Napoléon III, SNED, 1977.

2. Par l'épée et par la charrue. Écrits et discours de Bugeaud, introduction, choix de textes et notes par le général Paul Hazan, PUF, 1948, p. 112.

3. Alexis de Tocqueville, Sur l'Algérie, Garnier-Flammarion, 2003, p. 112.

4. M. de Mont Rond, Histoire de la conquête de l'Algérie, de 1830 à 1847, Marc-Aurel, 1847, 2 volumes.

5. Voir Alexis de Tocqueville, Œuvres complètes, tome III, Écrits et discours politiques, Gallimard, 1962, ou Alexis de Tocqueville, Sur l'Algérie, op. cit.

6. Cité d'après Franck Laurent, Le Voyage en Algérie. Anthologie de voyageurs français dans l'Algérie coloniale, 1830-1930, Robert Laffont, coll. « Bouquins », 2008, p. 109.

7. Lettre sur la politique de la France en Algérie adressée par l'Empereur au maréchal de Mac-Mahon, consultable sur Gallica : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k96339805.texteImage>.

Robert Kopp est professeur à l'université de Bâle. Dernier ouvrage publié : Le Paris des Goncourt (Éditions Alexandrines, 2023). robert.kopp@unibas.ch